

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagnote	Zwischenstaatliche Beziehungen, Sozialhilfe, Migrationspolitik
Akteure	Frankreich
Prozesstypen	Bundesratsgeschäft
Datum	01.01.1998 - 01.01.2018

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bovey, Audrey
Burgos, Elie
Huguenet, François
Pasquier, Emilia
Schnyder, Sébastien

Bevorzugte Zitierweise

Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Huguenet, François; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien
2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Zwischenstaatliche Beziehungen, Sozialhilfe, Migrationspolitik, Bundesratsgeschäft, Frankreich, 1998 - 2016*. Bern:
Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	1

Abkürzungsverzeichnis

UNO	Organisation der Vereinten Nationen
DBA	Doppelbesteuerungsabkommen
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
OSZE	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
EU	Europäische Union
CERN	Europäische Organisation für Kernforschung
FZA	Personenfreizügigkeitsabkommen
Agenda 2030	Agenda 2030 für nachhaltige Entwicklung – Programm der UNO, 2016 in der Schweiz eingeführt

ONU	Organisation des Nations unies
CDI	Convention de double imposition
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
UE	Union européenne
CERN	Organisation européenne pour la Recherche nucléaire
ALCP	Accord de libre circulation des personnes
Agenda 2030	Agenda 2030 de développement durable – Programme de l'ONU mis en place dès 2016 par la Confédération

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Aussenpolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 17.03.2016
AUDREY BOVEY

Au mois de mars 2016, le Conseil national et le Conseil des Etats ont tous deux pris acte du **rapport de politique extérieure 2015**. Le compte-rendu fait écho aux quatre axes stratégiques définis dans le cadre de la stratégie de politique étrangère 2012-2015 – soit les relations avec les Etats voisins, les relations avec l'UE, la stabilité en Europe et dans le monde, ainsi que les partenariats stratégiques extra-européens et la gouvernance mondiale.

Durant l'année écoulée, la politique extérieure de la Suisse avait pour thème prioritaire l'engagement en faveur des droits de l'Homme et du droit international à l'échelle mondiale. A cet effet, le rapport fait état de violations graves dans de nombreuses régions du monde, et notamment dans le contexte des guerres en Syrie, en Irak ou au Soudan du Sud. Le compte-rendu souligne également l'importance du maintien de bonnes relations avec les pays voisins. A ce titre, sont par exemple évoquées des avancées majeures en ce qui concerne le processus de mise en œuvre de l'article 121a Cst., le domaine de la migration, les questions de fiscalité ou l'épineux dossier de l'aéroport Bâle-Mulhouse. S'inscrivant à la suite de la votation du 9 février 2014, les relations entre la Suisse et l'UE se sont, de manière générale, concentrées sur la recherche d'une solution qui permette à la fois le maintien de la voie bilatérale et l'application du nouvel article constitutionnel. En décembre 2015, le Conseil fédéral a ainsi réaffirmé sa volonté de parvenir à une entente avec le voisin européen, afin de sauvegarder l'ALCP. Les négociations relatives à un éventuel accord institutionnel ont en outre été relancées. En ce qui concerne la stabilité en Europe et dans le monde, la Suisse a une nouvelle fois œuvré en faveur de la promotion de la paix, que ce soit en Syrie, face à la montée en puissance de l'organisation "Etat islamique", au Yémen, en Libye ou en Ukraine sous la bannière de l'OSCE. La Suisse a par ailleurs contribué activement à la mise sur pied de l'Agenda 2030 de développement durable, adopté à l'ONU au mois de septembre 2015. Nous noterons finalement qu'un chapitre du présent rapport est consacré à la réponse du Conseil fédéral au postulat Aeschi (udc, ZG), "La Suisse à l'heure de l'Asie".¹

Zwischenstaatliche Beziehungen

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 14.12.1998
FRANÇOIS HUGUENET

La Suisse et les Philippines ont signé une **convention en vue d'éliminer les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu**. Le Conseil national a lui approuvé, en tant que deuxième chambre, deux autres conventions de double imposition avec l'Argentine (97.057) et la France (97.067).²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 08.06.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil national a donné son aval, par 129 voix contre 12, à la ratification de l'**accord** conclu avec la France sur la **sûreté aérienne contre les menaces aériennes non militaires**. Seuls les Verts se sont opposés à l'accord, la menace n'ayant pas augmenté de manière assez forte, selon eux, pour justifier une telle coopération. De son côté, le Conseil des Etats s'est prononcé à l'unanimité en faveur de cet accord.³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 19.12.2008
ELIE BURGOS

Les chambres ont adopté au cours de l'année sous revue l'Accord entre la Suisse et la France relatif à la **coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière**.⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 27.11.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En début d'année, le Conseil fédéral a signé un nouvel avenant à la **CDI** de 1966 avec la France. Au vu de l'adoption postérieure à cette signature des standards de l'OCDE relatifs à l'assistance administrative en matière fiscale, et de la volonté de la France de renégocier cette convention, la CPE-CE a recommandé de renvoyer le projet d'adoption de la convention au Conseil fédéral afin de renégocier une nouvelle CDI permettant d'appliquer le modèle d'accord de l'OCDE. Les chambres ont ainsi décidé de renvoyer le projet au gouvernement. En août, la Suisse et la France ont finalement signé une CDI révisée à Berne.⁵

Les chambres fédérales ont adopté les accords avec la France et le CERN concernant **le droit applicable aux prestataires de services actifs avec le CERN**. Cet accord marque une rupture avec le principe de territorialité. En effet, il demande que l'endroit déterminant le droit à appliquer soit l'endroit où les services seront majoritairement effectués. Craignant un nivellement des salaires par le bas et partageant les préoccupations des syndicats genevois et des associations patronales genevoises, le PS s'est exprimé contre cet accord. Cette position n'a pas freiné les chambres qui ont accepté les accords par 138 voix contre 42 et 1 abstention au Conseil national et à l'unanimité au Conseil des Etats.⁶

1) BO CE, 2016, p. 220 ss.; BO CN, 2016, p. 31 ss.; Rapport CF du 13.01.2016

2) BO CN, 1998, p. 550 s.; BO CN, 1998, p. 551 ss.; FF, 1999, p. 915 ss.

3) BO CN, 2005, p. 170 ss.; BO CE; 2005, p. 536 s.

4) FF, 2008, p. 205 ss.; BO CN, 2008, p. 1212 et 1977; BO CE, 2008, p. 1023 s. et 1060; FF, 2009, p. 235 s.

5) FF, 2009, p. 1389 ss.; BO CE, 2009, p. 341; BO CN, 2009, p. 1717; LT, 28.8 et 12.9.09.

6) FF, 2013, p. 4207s.; BO CE, 2013, p. 56s., 647; BO CN, 2012, p. 708ss., 1211; voir APS 2012, p. 129.